COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

Présents: Paul MARTY, Corinne ICHARD, David MARRE, Danielle BRIENT, Francine MAIA, Claudette ATLANI, Pierre MAUREL, Alain DANEZAN, Patrick MARRE, Marie-Anne BALLIEU, Gérémy CROS

Étaient absents : Micheline RUELLOT, Karine FERNANDEZ, Olivier LOUVET

Procurations: Olivier LOUVET à Paul MARTY, Karine FERNANDEZ à Corinne ICHARD, Micheline RUELLOT à

Alain DANEZAN.

Secrétaire de séance : David MARRE a été désigné secrétaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2019

Alain DANEZAN demande le rajout, sur le compte rendu de la séance du 13 novembre, des mentions suivantes : « Alain Danezan précise que le compte rendu de la séance du 1^{er} août a été envoyé trop tardivement aux conseillers. Alain Danezan demande des explications concernant l'opération CD en traverse ». Il est précisé que le compte rendu est envoyé aux élus après validation par le secrétaire de séance et le maire.

TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX (ECOLE PRIMAIRE - EGLISE BOURG CENTRE-BOUCHERIE COMMUNALE): DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT-REGION-DEPARTEMENT

Le maire propose au conseil de déposer des dossiers de subventions (Etat, Région et Département) au titre de l'année 2020, concernant l'accessibilité de trois bâtiments communaux (école primaire, église du bourg centre, boucherie communale) dans le cadre de l'ADAP.

Le coût des opérations intègre les travaux et les honoraires d'architecte.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 97 944 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Accessibilité école primaire Accessibilité église bourg centre Accessibilité boucherie Total dépenses	55 480 € 8 580 € 16 080 €
Subvention DETR (40%) Subvention Conseil Départemental Subvention Région Autofinancement Total recettes Cette opération sera inscrite au budget 2020.	17 808 € 17 808 € 23 151 €

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- APPROUVE le projet de mise en accessibilité de ces trois bâtiments communaux dans le cadre de l'ADAP.
- SOLLICITE les subventions de l'Etat (DETR), Région et Département pour ce projet
- S'ENGAGE à débuter les travaux décrits ci-dessus pour l'année 2020

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS DANS LE PRESBYTERE COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT-REGION-DEPARTEMENT

Le maire rappelle le projet d'aménagement de logements dans le presbytère du bourg centre et propose au conseil de déposer des dossiers de subventions (Etat, Région et Département) au titre de l'année 2020. Il rappelle qu'une convention d'assistance à **maîtrise** d'ouvrage a été passée avec Aveyron Ingénierie. Il présente l'étude de faisabilité du projet.

Le coût des opérations intègre les travaux et les honoraires d'architecte.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 351 505 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	.241	500€
Abords et divers	. 28	500€
Honoraires	. 49	550€
Imprévus 10 %	. 31	955€
Total dépenses	. 351	505€
Subvention DETR (40%)		

Subvention Conseil Départemental	28	000	€
Subvention Conseil Régional	25	000	€
Autofinancement			
Total recettes			
Cotto apáration sora inscrito au budget 2020			

Cette opération sera inscrite au budget 2020.

Discussion:

Il est précisé que le dossier contient une étude de faisabilité et un estimatif de travaux prévisionnel présenté par Aveyron Ingénierie. La commune doit maintenant retenir un maître d'œuvre afin d'affiner le projet et notamment le nombre, type de logements et aménagements intérieurs. Les conseillers sont invités à réfléchir à ce projet. Concernant le financement, ce projet sera financé en partie par les subventions. L'opération sera ensuite amortie avec les loyers.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- APPROUVE le projet de transformation du presbytère du bourg centre en logements locatifs
- SOLLICITE les subventions de l'Etat (DETR), Région et Département pour ce projet
- S'ENGAGE à débuter les travaux décrits ci-dessus pour l'année 2020
- AUTORISE le lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre

PREPARATION BUDGET 2020

Chaque conseiller a reçu les documents du compte administratif 2019 (fonctionnement et investissement). Ils font apparaître un solde positif de 649 860.19 € en fonctionnement et un solde positif de 1 025 822.17 € en investissement. Le budget 2020 sera ajusté en fonctionnement par rapport aux réalisé 2019. Pour l'investissement les conseillers examinent les restes à réaliser présentés et définissent les opérations nouvelles :

Les lignes principales du budget 2020 sont les suivantes :

- Travaux CD en traverse pour un montant de 940 374 €.
- Travaux d'accessibilité de trois bâtiments communaux (école-église-boucherie) pour 118 000 €
- Aménagement de logements dans le presbytère du bourg centre pour 422 000 €
- Rénovation de la salle des jeunes
- Projet Pumptrack
- Aménagement du foirail
- Démolition de la grange d'Yvon pour création d'un parking
- Clocher de l'église du bourg centre
- Travaux bourg centre (devant salle des fêtes)
- Mare de Puechmontard

Le maire demande aux élus s'ils ont un projet spécifique à rajouter. Les propositions budgétaires sont adoptées à l'unanimité. Il est précisé que le compte administratif 2019 et le budget 2020 seront votés le 28 février.

VENTE DE PARTIE DE CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de plusieurs particuliers concernant la vente de chemins ruraux non affectés à l'usage du public. Il est précisé que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2019-033 du 1^{er} août 2019. Les demandes d'achat de partie de chemins sont les suivantes :

- Il s'agit de M. **Jean-Yves PAUZIE**, concernant l'achat d'un tronçon du chemin rural de Sérons qui longe sa ferme et qui dessert la parcelle ZL 42. **Cette** parcelle étant également desservie par un autre **chemin, M.** PAUZIE propose de faire un tronçon adjacent au chemin actuel, sur sa parcelle, afin de dévier le chemin et sécuriser l'accès à ses bâtiments.
- La demande de M. Quentin MERCIER et Mlle Claire MEROT concerne l'achat de la parcelle J1395 (ancienne portion de chemin rural) dont le tracé passe sur leurs bâtiments et qui n'est plus affectée à l'usage du public car remplacée par la parcelle J1392.
- La troisième demande émane de M. FERRAYE, acheteur de la ferme de M. FOURNIER au lieu-dit les Canalettes. M. FERRAYE souhaite acheter la portion de chemin rural qui dessert uniquement ses bâtiments. M. FERRAYE et M. FOURNIE souhaitent également acheter chacun une partie d'un autre chemin rural qui longe cette ferme, ce chemin desservant exclusivement les terrains de M. FOURNIER.
- La demande de M. et Mme Euan DAVIDSON concerne l'achat de la portion de chemin rural desservant uniquement leur propriété.
- La demande de M. et Mme Eric BLANDINI concerne l'achat de l'extrémité du chemin rural du Prat de Cabrit qui dessert sa parcelle (678).

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE. LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE À L'UNANIMITE

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des parties de chemin ruraux cités plus haut en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration;
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- précise que tous les frais inhérents à ces ventes (géomètre, notaire, frais de publication de l'enquête) seront à la charge des demandeurs.

ADOPTION DU RPQS ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le **maire** ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif. Il précise que le service Assainissement Non Collectif est géré par la Communauté de communes Aveyron Ségala Viaur (SPANC).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il présente au conseil le rapport 2018.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la commune de La Salvetat-Peyralès pour l'année 2018

<u>LOTISSEMENT LA ROMANIE : ETUDE DE SOL</u>

Le maire informe le conseil qu'il est obligatoire de fournir une étude de sol en cas de vente de terrain constructible depuis le 1^{er} janvier 2020. Afin de passer l'acte de vente d'un lot au lotissement la Romanie, il est nécessaire de faire réaliser cette étude. Il précise qu'il a demandé des devis à des entreprises spécialisées pour deux études de sol (incluant le lotissement le Pradel). Il présente le devis de la société ITERRE d'un montant de 1548 € TTC pour deux études, avec un délai de réalisation de 3 semaines. Après discussion il est demandé de vérifier si l'étude de sol doit se faire par lot ou par terrain en ce qui concerne le lotissement le Pradel.

FOIRAIL: VENTE DES LOGETTE ET REMISE EN ETAT

Le maire informe le conseil que la communauté de communes a mis en vente les logettes du foirail de La Salvetat. Le conseil municipal demande à ce qu'une aire **cimentée** plate soit réalisée après le démontage des logettes. Ces travaux de **cimentation** sont éligibles à la subvention DETR à hauteur de 40 %. Le conseil demande à l'unanimité au maire d'envoyer un courrier au président de l'intercommunalité, afin que ce projet soit inscrit au titre de la DETR 2020.

INFORMATION DIVERSES

Lotissement le Pradel : Le plan du futur lotissement est présenté au conseil. Il est demandé aux conseillers de valider l'implantation de la voie d'accès. La route traversant le lotissement ne sera ainsi accessible que par la desserte foirail cela pour éviter un passage trop important de véhicules.

Voirie 2020 : David Marre précise que le crédit programme voirie 2020 alloué par la communauté de communes aux communes a été diminué. Pour la commune cela représente une somme de 30 000 € en moins, le montant total du programme s'élevant à 75 400 € TTC. Les voies communales retenues dans le programme sont les suivantes (Le Rech, La Valette, voie de Sérons, Le Ponteil). Patrick Marre précise qu'il avait envoyé une demande concernant la voie de Luc à La Massotie. Paul Marty précise que le programme est prévisionnel et que des ajustements pourront être réalisés en cours d'année.

Employé communal: Le maire rappelle au conseil le départ d'Adrien Bruel, agent technique en contrat CUI, au 31 janvier. Il a été un très bon agent technique et il est précisé que le prochain recrutement sera fait par la nouvelle municipalité.

Ecole: Corinne Ichard informe le conseil que les enseignantes souhaitent qu'un nom soit donné à l'école primaire.

Eoliennes : Après l'assemblée générale de Ségal'air, le conseil municipal soutient cette association contre l'implantation d'éoliennes sur le secteur de Prévinquières. Le conseil souhaite que la commune et la communauté de communes refusent tout projet éolien sur leurs territoires lors de la réalisation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Reliquaires: Danielle BRIENT précise au conseil que la restauration des deux reliquaires a été effectuée. Cette opération a été subventionnée à hauteur de 40 % par l'Etat (DRAC), 20 % par la Région et 20 % par le Département. Elle informe que ces reliquaires, entreposés à la mairie actuellement, seront exposés dans une vitrine dans l'église du

bourg centre. L'achat d'une vitrine et la pose d'une alarme seront également subventionnés à hauteur de 60 %. Elle précise qu'elle a fait établir un devis pour la vitrine qui s'élève à 5000 €.

Fontaine Sainte Croix: La famille Raynal-Guibert a fait des travaux pour mise à jour de la fontaine Sainte-Croix située à la sortie du village, route de Villefranche-de-Rouergue. Après réflexion avec l'association pour la sauvegarde du Patrimoine, la commune a réalisé un accès piéton et dévié l'eau du fossé qui allait dans la source.

Séance levée à 22 h 30.

.MAIRIE DE LA SALVETAT-PEYRALES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt sept février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY

Présents: Paul MARTY, Corinne ICHARD, MARRE David, BRIENT Danielle, MAIA Francine, ATLANI

Claudette, MAUREL Pierre, DANEZAN Alain, MARRE Patrick, BALLIEU Marie-Anne, CROS Gérémy

Étaient absents: FERNANDEZ Karine, LOUVET Olivier

Procurations: LOUVET Olivier à MARRE David, Karine FERNANDEZ à Corinne ICHARD

Secrétaire de séance : David MARRE a été désigné secrétaire.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Le percepteur présente le compte de gestion 2019 de la commune et des budgets annexes en adéquation avec le compte administratif.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le receveur municipal présente le compte administratif 2019 en conformité avec le compte de gestion. Le tableau ci-dessous présente les résultats au 31 décembre 2019 du budget principal et des budgets annexes :

BUDGET COMMUNAL	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	676807.52	563780.26
Recettes	635435.97	1083545.05
Résultat reporté 2018	1067193.72	130000
Résultat de clôture 2019	1 025 822.18	649 764.79

Après délibération, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal et des budgets annexes à l'unanimité des membres présents.

TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2020

Le maire précise que les services préfectoraux n'ayant pas encore communiqués les bases 2020, il n'est pas possible de délibérer sur les taux d'imposition des taxes foncière bâti et non bâti 2020. Cependant il précise que le budget 2020 sera proposé sans augmentation des taux.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2019 du budget de La Salvetat-Peyralès mis au vote ce jour présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019	+ 519764.79 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	130 000.00 €
Résultat cumulé à affecter	+ 649 764.79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats	+ 1 025 822.18 €
antérieurs)	

RESTES A REALISER

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	soldes des restes à réaliser :
1 182 900	34 011.64	1 148 888.36

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

• Affectation en réserves en investissement (article 1068) 649 764.79 €

BUDGET BOUCHERIE:

Le compte administratif 2019 du budget boucherie, voté ce jour, présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019	3970 €			
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	32077.07 €			
Résultat cumulé à affecter	+ 36047.07 €			
SECTION D'INVESTISSEMENT				

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde	d'exécution	(avec	les	résultats	-2038.66 €
antérieu	ırs)				

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2019 du budget ASSAINISSEMENT de la Salvetat-Peyralès mis au voté ce jour présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019	+9253.41
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	-349.47 €
Résultat cumulé à affecter	+8903.94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde	d'exécution	(avec	les	résultats	+ 153518.23 €
antérie	urs)				

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante

- Affectation en réserve (article 1068) 8903.94 €

BUDGET STATION-SERVICE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2019 du budget station-service la Salvetat-Peyralès, mis au vote ce jour, présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019	3949.24
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	35591.93
Résultat cumulé à affecter	+ 39541.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde	d'exécution	(avec	les	résultats	+ -7821.64 €
antérieurs)					

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Report en fonctionnement (article 002)......31 719.53 €
- Affectation en réserve au compte 1068...... 7 821.64 €

BUDGET LOTISSEMENTS

Aucun résultat à affecter.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le percepteur présente le budget primitif 2020 de la commune ainsi que les budgets annexes (station-service, boucherie, assainissement, lotissement le Pradel et lotissement Route de Carmaux).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budgétisé 2020
Charges à caractère général	270 650.00
Charges de personnel	198 500.00
Atténuation de produits	58 759.00
Virement à la section d'investissement	407 259.00
Amortissement	632.00
Autres charges de gestion courante	87 500.00
Charges financières	6 000.00
Charges exceptionnelles	2 500.00
TOTAL	1 031 800.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budgétisé 2020
Atténuation de charges	4000.00
Produits des services	79 950.00
Impôts et taxes	315 649.00
Dotations et participations	496 196.00
Autres produits gestion courante	136 000.00
Produits financiers	5.00
TOTAL	1 031 800.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budgétisé 2020
Dépenses d'équipement	2 233 658.00
Remboursement des emprunts (capital)	47 000.00
Dotation fonds réserve	200.00
Participation lotissement	149 788.00
	2 430 646.00

RECETTES	Budgétisé 2020
Excédent reporté d'investissement 2019	1 025 822.18
Excédent de fonctionnement 2019	649 764.79
Produit des cessions	15 000.00
Subventions d'investissement	228 641.64
Caution locataires	3000.00
Dotation fonds	87000.83
Virement du fonctionnement	440 7259.00
Lotissements	13 525.56
Amortissement	632.00
total	2 430 646.00

Les dépenses et recettes d'équipements sont les suivantes :

	VOTE DEPENSES 2020	RESTE A REALISER SUBVENTIONS 2019
VOIRIE	20000	
ACHAT TERRAINS	50000	
EQUIPEMENT	15000	
TRAVAUX BATIMENTS	50000	
SALLE DES FETES	26000	
BOURG CENTRE	253 632	
TRAVAUX SALLE DES FETES	26000	224177
ORDINATEUR MAIRIE	2500	
PATRIMOINE	15000	4088
EQUIPEMENTS	10000	
RD TRAVERSE	940 374	
TRAVAUX PRADIALS	20000	
ACCESSIBILITE BAT COMMUNAUX	118000	
LOGEMENTS PRESBYTERE	422000	
PUMPTRACK-PARCOURS SPORTIF	20000	
GRANGE D'YVON	20000	
SALLE DES JEUNES	20000	
TRAVAUX CLOCHER EGLISE	80 000	
TRAVAUX PUECHMONTARD	10 000	
TRAVAUX FOIRAIL	120000	
ECLAIRAGE STADE		4464
Total	2 233 658.00	232 729.00

Corinne Ichard regrette que le budget soit voté par l'équipe sortante et précise que cela n'avait pas été le cas les mandats précédents. Paul Marty précise qu'en début d'année 2019 Corinne Ichard lui avait annoncé sa candidature pour devenir maire. Il lui a proposé de faire une liste commune en divisant le mandat en deux. Des projets importants ont été conçus, déposés pour subvention et finalisés : réalisation des réseaux, fibre, assainissement et eau potable, presbytère (voir tableau ci-dessus). La bonne santé financière de la commune permet de le voter sans emprunt et sans augmenter les bases (impôts pour 2020).

Après délibération, le budget est adopté à **1 voix contre** (Micheline Ruellot), **5 abstentions** (Corinne Ichard, Alain Danezan, Gérémy Cros, Patrick Marre, Karine Fernandez) **8 voix pour** (Paul Marty, David Marre, Danielle Brient, Pierre Maurel, Francine Maïa, Marie-Anne Ballieu, Claudette Atlani, Olivier Louvet)

MARCHE PUBLIC REHABILITATION DES RESEAUX RD 905

Paul Marty informe le conseil que la commission communale d'appel d'offre s'est réunie le 25 février en présence du maitre d'œuvre, Bruno Bompart du cabinet GAXIEU, et ce afin de procéder l'ouverture des plis du marché public « Réhabilitation des réseaux RD 905 ». Il précise que 5 offres ont été déposées, dont l'analyse est en cours. Il ajoute qu'un conseil municipal sera organisé rapidement afin de retenir l'entreprise et lancer les travaux. Le SIAEP du Liort-Jaoul, membre du groupement de commande devrait voter l'attribution de son marché le 2 mars.

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de déterminer les montants de subventions accordés par la commune pour l'année 2020 aux associations. Il propose d'augmenter la subvention de l'association Foot Ségala de 500 € et informe de la création d'une nouvelle association « Les vrais amis et compagnie » dont le but est la création d'un festival de musique au Ran.

ASSOCIATION	Subvention 2020
L'ADMR	1700 €
Amicale pompier	1000 €
Foot Ségala	1500 €
Comité des fêtes	600 € + paiement SACEM
Comité Pradials	100 € + paiement SACEM
Le cantou del Peyralès	100€
Anciens combattants	100 €
Association église Bibal	100€
Société de Pêche	100€
Atout jeunes	100€
Les Aînés du Peyralès	100€
Ségala's bikers	100 € (sous réserve d'organisation d'une animation)
Quilt Studio	100 €
Moto club du Ségala	100€
Association du patrimoine	100€
Centre de loisirs-ludothèque	100€
Ondes et santé	100€
Ségala Ovale	100€
Entrez sans frapper	100€
Les vrais amis et	100€
compagnie	·
AMASSA	100 € (sous réserve de dépôt des statuts)

 Il est précisé que le versement de la subvention est subordonné à la transmission du bilan financier 2019 de l'association ainsi que les statuts pour les nouvelles associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote ces subventions.

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS DANS LE PRESBYTERE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le maire rappelle la délibération du 30 janvier 2020 concernant le projet d'aménagement de logements dans le presbytère du bourg centre et le plan de financement prévisionnel. Il précise que le Département pourrait attribuer une subvention supérieure à celle demandée. Aussi il propose de modifier la demande de subvention et présente le plan de financement suivant :

Travaux	241 500 €
Abords et divers	28 500 €
Honoraires	49 550 €
Imprévus 10 %	31 955 €
Total dépenses	351 505 €
Subvention DETR (40%)	140 602 €
Subvention Conseil Départemental	70 000 €
Subvention Conseil Régional	
Autofinancement	
Total recettes	351 505 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a l'unanimité, approuve cette proposition

SECURISATION DES RELIQUAIRES - PLAN DE FINANCEMENT

Le maire donne la parole à Danielle Brient, afin qu'elle présente le projet de sécurisation des reliquaires Danielle Brient présente au conseil municipal les deux reliquaires qui ont fait l'objet d'une restauration.

Elle rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire de ces deux reliquaires datés du XVème siècle, classés monuments historiques depuis 1981. Ces reliquaires étaient détenus au presbytère de l'église Sainte Croix. Ces objets qui ont été restaurés récemment, doivent maintenant être exposés dans l'église Sainte Croix, notamment lors de la journée du Patrimoine. Elle propose donc l'achat d'une vitrine sécurisée et l'installation d'une alarme.

Elle présente les devis : 5175.60 € TTC pour la réalisation d'une vitrine murale et 4183.20 € TTC pour l'installation d'une alarme dans l'église.

Elle présente le plan de financement prévisionnel de ce projet :

Vitrine et installation d'une alarme	7 799.00 €
Subvention DRAC 40 %	.3120.00 €
Subvention REGION (20%)	1 560 €
Subvention DEPARTEMENT (20 %)	1560 €
Autofinancement	1 559€
Total recettes	7 799 €

 Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'Achat d'une vitrine murale pour l'exposition des deux reliquaires dans l'église Sainte Croix et l'installation d'une alarme et sollicite les subventions auprès de la DRAC, de la REGION et du Département

GARDIENNAGE DE L'EGLISE DU BOURG CENTRE

Concernant le gardiennage de l'église du bourg centre, auparavant effectué par le prêtre, il est proposé de le confier à Mme DOS SANTOS Manuelle et de lui attribuer l'indemnité annuelle correspondante.

CIMENTAGE DU SOL DU FOIRAIL APRES DEMONTAGE DES LOGETTES

Le maire rappelle au conseil la vente des logettes du foirail qui devrait être concrétisée d'ici 3 mois. Il précise qu'il a demandé à la communauté de communes la remise en état du sol du foirail après le démontage des logettes. La communauté de communes ne souhaitant pas prendre en charge directement la remise en état, il précise qu'il a demandé un fonds de concours. Une somme de 20 000 € correspondant à 20 % du total des travaux a été proposée par l'intercommunalité.

Il propose donc au conseil d'inscrire au budget l'opération de cimentage du sol du foirail et de déposer des dossiers de subventions (DETR, Région et Département) au titre de l'année 2020. Il est précisé concernant le dossier de subvention DETR, que ce dossier pourrait être présenté sous couvert du quota de l'intercommunalité afin de ne pas léser la commune qui a déjà déposé deux dossiers DETR pour l'année 2020 (accessibilité bâtiments communaux et logements dans le presbytère).

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 99500€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux de cimentage du sol		
Subvention DETR sollicitée (40%)	9	950€
Subvention Communauté de communes (20 %)	.29	850 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le projet de réhabilitation du marché couvert (cimentage du sol), dans le cadre du démontage des logettes
- SOLLICITE les subventions de l'Etat (DETR), Département et Communauté de communes pour ce projet

VENTE DE PARTIES DE CHEMINS RURAUX : ENQUETE PUBLIQUE

Le maire rappelle la délibération du 30 janvier 2020 concernant la vente de parties de chemins ruraux. Il propose de rajouter à l'enquête publique la demande de M. DANIEL qui souhaite acheter l'extrémité du chemin rural du Rial qui dessert sa propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rajout de la demande de M.
 DANIEL à l'enquête publique

INFORMATIONS DIVERSES

<u>Carré des indigents</u>: Paul Marty propose de créer un carré des indigents au cimetière principal.

<u>Fibre</u>: Paul Marty informe les conseillers que le raccordement de la fibre sur notre commune sera retardé et se fera entre 2021 et 2022. La pose se fera en souterrain dans le bourg centre, grâce aux travaux engagée sur le RD 905 et en aérien sur le reste de la commune.

Conseil d'école : Corinne Ichard fait le compte rendu du dernier conseil d'école. Séance levée à 23 h 30.